

4 Années absentes du fichier de déclaration

Période d'emploi			Caract. activité	Employeur multiple	Emploi multiple	Rémunération totale	Assiette de cotisation		Cotisations versées	Date d'envoi des déclarations
Exercice	Début	Fin		oui / non	oui / non		Tranche A	Tranche B	oui / non	

Caractéristique activité : code condition de travail (exemple : C pour temps complet, I intermittent, ou incomplet).

5 Arrêts de travail de plus de 30 jours consécutifs

Les arrêts de travail à compter du 1^{er} janvier 1966 non déclarés doivent figurer dans ce cadre. Les points gratuits sont calculés par exercice. Remplir le tableau à raison d'une ligne par année civile et par arrêt de travail considéré.

Périodes d'arrêt de travail			Périodes de perception des indemnités de la Sécurité sociale		Assiette de cotisations si l'agent n'avait pas été en arrêt de travail		Assiette sur lesquelles les cotisations ont été effectivement calculées		Perte subie par l'agent	
Année	Début	Fin	Début	Fin	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B

6 Périodes de chômage

Allocation consécutive à la perte d'emploi : oui ☐ non ☐

Emploi occupé : temps plein oui ☐ non ☐

Date de fin de contrat :

Périodes de chômage indemnisé			Nature de l'allocation	Nombre de jours indemnisés	Salaire journalier de référence
Année	Début	Fin			

7 Date, cachet et signature de l'employeur

Établi à _____, le _____

Qualité du signataire _____

Cachet et signature

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de traitement (ci-après désignée Caisse des Dépôts). Les données collectées ont pour finalité **Gérer les retraites**. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la Caisse des Dépôts est soumise. Vos données sont conservées selon les modalités suivantes :

- Le contrat d'un ayant cause est à conserver 10 ans après le décès de l'auteur et jusqu'à 105 ans après sa naissance.
- Le contrat d'un auteur est à conserver 10 ans après son décès, jusqu'à 105 ans après sa naissance et tant qu'un contrat d'un ayant cause est encore conservé.
- Les données propres de l'auteur sont à conserver tant qu'il reste un contrat conservé rattaché à ce dernier.

Vos données ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés. Le traitement de vos données personnelles ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne. Les informations recueillies qui seraient signalées avec un astérisque sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et le droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de vos données après votre décès. Pour exercer vos droits Informatique et libertés, vous pouvez vous adresser à mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Établissement de Bordeaux - 6 place des Citernes – 33059 Bordeaux cedex. Certaines demandes de droits (accès, rectification, limitation) nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité valide. Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles-et-cookies/notice-information-gestion-des-retraites>. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donneespersonnelles>. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL). »

